



Paris, le 14 FEV. 2017

Le Président

Monsieur le Président,

Cher Christian,

A l'occasion de notre rencontre du 4 janvier, vous avez évoqué la deuxième phase du projet de réouverture de la Bièvre sur les communes d'Arcueil et de Gentilly. C'est un projet auquel Daniel Breuiller, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager et à la Politique de la nature, et moi-même sommes très attachés.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que le Département du Val de Marne en assure la maîtrise d'ouvrage technique et administrative, sous réserve des éléments techniques et financiers que vous pourrez me transmettre, la Métropole quant à elle pourra en accompagner financièrement la réalisation au côté du Département, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Ile de France.

Les travaux étant prévus sur les années 2018 et 2019 ils nécessitent rapidement d'en clarifier la maîtrise d'ouvrage et d'en consolider le financement par l'élaboration d'une convention qui régularisera le montage administratif et financier, entre la Métropole du Grand Paris et le Département du Val de Marne, eu égard notamment à la double échéance de 2018 et de 2020 relative à la compétence GEMAPI.

Je vous prie de croire, *Cher Christian*
de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Président, à l'assurance

Rien à toi

Patrick OLLIER
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

**Monsieur Christian FAVIER,
Sénateur du Val de Marne
Président du Conseil départemental du Val de Marne
Hôtel de Département
94054 CRETEIL Cedex**